RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00384
Numéro SIREN : 338 731 326
Nom ou dénomination : CIRETEC

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 7291

CIRETEC
Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros
Siège social : Zone d'activités – 45130 SAINT-AY
338 731 326 RCS ORLEANS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021

L'an 2021, le 22 juin à 12 heures 45 minutes,

L'associé unique de la société CIRETEC, Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 Euros, divisé en 10 000 actions de 50 Euros chacune,

Dénommé et domicilié dans la feuille de présence dont il sera parlé ci-après,

S'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire chez ELVIA PCB à COUTANCES (50200) – Avenue d'Ochsenfurt, sur convocation faite par le Président, suivant lettre adressée le 08 juin 2021 à l'associé unique, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion du Président et rapport du Commissaire aux comptes, sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Discussion et approbation desdits comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par l'associé en entrant en séance. Il n'a pas été annexé de pouvoir.

L'Assemblée Générale procède à la constitution de son Bureau.

Elle est présidée par Monsieur Bruno CASSIN, Président.

Il n'est pas désigné de scrutateur en présence d'un associé unique.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier PITRAYES qui accepte et prend place au Bureau en cette qualité.

Le Bureau se trouvant ainsi régulièrement constitué, le Président déclare la séance ouverte et donne connaissance à l'assemblée de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau et qui permet de constater que 1 associé possédant les 10 000 actions sur les 10 000 composants le capital social est présent.

Le quorum est atteint l'associé unique possédant 100 % des actions.

Le Président excuse les représentants du Comité Social et Economique, convoqués à la présente assemblée et qui n'ont pu se rendre disponibles.

Le président remercie également de leur présence Monsieur Jean-Max YVER et Madame Karine FRASNETTI du cabinet IN EXTENSO SECAG, Commissaires aux comptes.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les pièces suivantes:

- Les copies des lettres de convocation adressées à l'associé unique le 08 juin 2021 ;
- La copie et avis de réception de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux comptes le 08 juin 2021 ;
- La copie de la convocation envoyée au représentant des salariés le 08 juin 2021 ;
- La feuille de présence de l'assemblée, à laquelle il n'est pas annexé de pouvoir ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2020 ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de commerce ;
- Le rapport de gestion du Président et le texte du projet des résolutions présentées à l'assemblée ;
- La liste des associés nominatifs ;
- Un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par le Code de commerce qui doivent être communiqués à l'assemblée, ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.
Le Président fait connaître à l'assemblée que la société n'a reçu, émanant de son associé, aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de projet de résolutions.

Sur l'invitation de Monsieur le Président, il est successivement donné lecture à l'assemblée de l'ordre du jour, du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par un résultat bénéficiaire de 27 168 euros.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 27 168 Euros, de la façon suivante :

Réserve légale	1 358	Euros
Autres réserves	25 810	Euros

Le poste « Réserve légale » s'élève ainsi à 38 316 € contre 36 958 € précédemment.
Le poste « Autres réserves » s'élève ainsi à 1 395 434 € contre 1 369 624 € précédemment.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Troisième résolution

L'associée unique statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, conformément à la loi, ne constate, aucun versement de dividende au cours des trois dernières années comme suit :

Années de Paiement	Exercice clos	Distribution Globale	Abattement de 50 % ou 40 %	Sans Abattement
2020	31/12/2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2019	31/12/2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2018	31/12/2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve ledit rapport et constate l'absence de nouvelle convention née au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Cinquième résolution

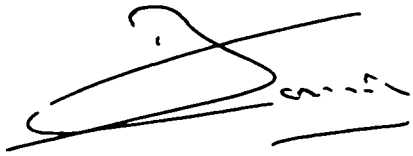
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt, partout où besoin sera, prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,

Le Président lève la séance à 13 heures 15 minutes.

Le Président **Le Secrétaire**





CIRETEC
1 rue Jean [illegible]net
45130 SA[illegible]AY
SIRET 338 731 [illegible]00025

N° 2050-SD 2021

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : CIRETEC — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : Z ACTIVITES 45130 SAINT AY — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 3 3 8 7 3 1 3 2 6 0 0 0 2 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31 12 2020

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	16 800	AC	16 800	
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	200 512	AG	169 965	30 548
	Fonds commercial (1)	AH	1	AI		1
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	2 725 087	AQ	2 452 974	272 113
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 912 946	AS	6 099 880	813 066
	Autres immobilisations corporelles	AT	259 891	AU	230 368	29 524
	Immobilisations en cours	AV	49 860	AW		49 860
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	156 488	BI		156 488
	TOTAL (II)	BJ	10 321 585	BK	8 969 986	1 351 600
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	793 855	BM	8 421	785 434
	En cours de production de biens	BN	2 175 759	BO		2 175 759
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	536 681	BS		536 681
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	606 150	BY	63 840	542 310
	Autres créances (3)	BZ	1 167 341	CA		1 167 341
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	202 656	CG		202 656
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	71 945	CI		71 945
	TOTAL (III)	CJ	5 554 388	CK	72 262	5 482 126
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	4 450			4 450
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	15 880 423	1A	9 042 247	6 838 176

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	19 175
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Sage

N° 2051-SD2021

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : CIRETEC — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)	DA	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, . .	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	36 958
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	2 449
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 369 624
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 168
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 936 198
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	494 073
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 642 437
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 650 869
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 023 041
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	64 353
	Autres dettes	EA	13 650
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	4 888 422
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	13 556
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 838 176

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	4 079 985
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	7 292

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD 2021

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : CIRETEC — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	38 387	FB 2 574	FC	40 961
	Production vendue biens *	FD	6 152 994	FE 1 046 233	FF	7 199 227
	Production vendue services*	FG	782 354	FH	FI	782 354
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 973 736	FK 1 048 807	FL	8 022 543
	Production stockée*				FM	776 630
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	236 819
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 291
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	9 038 283
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	48 831
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	2 436 978
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(74 633)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 779 798
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	238 356
	Salaires et traitements*				FY	2 494 002
	Charges sociales (10)				FZ	866 981
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	353 748
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	26 203
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	9 170 264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(131 981)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	101
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	11 715
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	11 815
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	19 058
	Différences négatives de change				GS	296
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	19 354
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(7 539)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(139 520)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2053-SD 2021

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise CIRETEC — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	27 538
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	27 538
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	19 924
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	19 924
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	7 615
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(159 073)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 077 637
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 050 469
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	27 168

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	27 538
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	52 749
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	6 711
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	13 456
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	236 819
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	26 177
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives A6		
	obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
INDEMNISATION LITIGE	13 213	
HONORAIRES PIERRAT RJ GROUPE CIR	6 711	
SOLDE RJ GROUPE CIR		27 538
DIVERS		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

© Sage

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2021

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : CIRETEC — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ	16 800	D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	200 513	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	24 734	KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	2 685 120	KN		KO	15 234	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	6 782 605	KT		KU	130 341	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers*		KV		KW		KX		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	10 900	KZ		LA	10 000	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	237 500	LC		LD	3 991	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	33 554	LI		LJ	49 860	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
CORPORELLES	TOTAL III		LN	9 774 412	LO		LP	209 426	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V		8W		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		IT	122 318	IU		IV	34 170	
FINANCIÈRES	TOTAL IV		LQ	122 318	LR		LS	34 170	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	10 114 044	ØH		ØJ	243 595	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		C0		DØ	16 800	D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	200 513	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	24 734	MC		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	2 700 353	MF		
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	6 912 946	ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	2 500	MQ	18 400	MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	241 491	MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	33 554	NA	49 860	NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	36 054	NH	9 947 784	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIÈRES	Autres participations		I0		ØX		ØY		ØZ		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	156 488	2G		
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3		NJ		NK	156 488	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	36 054	ØL	10 321 585	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs Immobilisations amortissables(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: CIRETEC

Néant [] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2	- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD 2021

⑥ AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : CIRETEC — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY	16 800	EL		EM		EN	16 800
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	159 856	PF	10 109	PG	0	PH	169 965
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 237	PN	1 237	PO		PQ	2 473
	Sur sol d'autrui	PR	178 728	PS	125 914	PT		PU	304 642
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	2 145 859	PW		PX	0	PY	2 145 859
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 894 503	QA	205 376	QB	0	QC	6 099 880
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	7 794	QI	3 747	QJ	2 500	QK	9 041
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	213 961	QM	7 366	QN	0	QO	221 327
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	8 442 081	QV	343 639	QW	2 500	QX	8 783 221
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	8 618 737	ØP	353 748	ØQ	2 500	ØR	8 969 986

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et informa. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)	NW		Total général (NS + NT + NU)		NY				Total général (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : CIRETEC — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	8 421	6P		6R		6S	8 421
	Sur comptes clients	6T	63 840	6U		6V		6W	63 840
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	72 262	TY		TZ		UA	72 262
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	72 262	UB		UC		UD	72 262
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise CIRETEC

Provisions pour hausse des prix	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise CIRETEC

Autres provisions réglementées	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise CIRETEC

Provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise CIRETEC

Autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise CIRETEC

Autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise CIRETEC

Autres provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

N° 2057-SD 2021

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : CIRETEC — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	156 488	UV		UW	156 488
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	76 934		71 272		5 662
	Autres créances clients	UX	529 216		521 200		8 016
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 846		1 846		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 482		2 482		
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	174 562		174 562		
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	17 376		17 376		
	État et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	952 663		952 663		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	18 411		12 914		5 498
	Charges constatées d'avance	VS	71 945		71 945		
	TOTAUX	VT	2 001 924	VU	1 826 261	VV	175 663
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : à plus d'1 an à l'origine	VH	494 073	118 658	328 710	46 717
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	526 153	94 114	423 009	9 030
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 650 869	1 651 223	(354)	
Personnel et comptes rattachés	8C	249 573	249 573		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	716 342	716 342		
État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	8E				
État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VW	47 983	47 983		
État et autres collectivités publiques : Obligations cautionnées	VX				
État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 143	9 143		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	64 353	64 353		
Groupe et associés (2)	VI	1 116 284	1 116 284		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	13 650	12 312	1 337	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	4 888 422	VZ 4 079 985	752 701	55 747
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	490 796	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

© Sage

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL — N° 2058-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : CIRETEC | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31122020

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	27 168
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	4 582
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	2 894	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 688		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	11 282	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	11 282
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées aux taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité encouragée)	SW		WQ	13 556
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	56 588

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	11 810
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		- imposées au taux de 0 %					WH	
		- imposées au taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	13 862
	Abattement sur le bénéfice et ses conditions* — Entreprise nouvelle (Chapitre 4 entreprises au deuxième 44 septies)	K9		Entreprise nouvelle 44 octies	L2		XF	
				Société nouvellement constituée (art. 208C)	K3		PA	
	ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 undecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle dirigeant de conduite (art. 39 decies E)	YH		XG	193 201
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	

Sage

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XII	218 872
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI				
	déficit (II moins I)				XJ	162 284
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN			XO	162 284

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL · N° 2058-A-SD

Détail du poste "Réintégrations diverses"

Désignation de l'entreprise CIRETEC

Réintégrations diverses	Montant
ECARTS DE CONVERSION PASSIF 2020	13 556

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise CIRETEC

Déductions diverses	Montant
ECARTS DE CONVERSION ACTIF 2020	4 450
QUOTE PART DE CB IMMOBILIER	29 678
CREDIT IMPOT RECHERCHE	159 073

Sage

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise CIRETEC — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	891 191
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	891 191
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	891 191

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	283 675

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
EFFORT CONSTRUCTION	9K	11 282	9L	11 810
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	11 282	YO	11 810
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237*septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmontant du transfert).

Sage

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** DGFiP N° 2058-C-SD2021

Désignation de l'entreprise : CIRETEC — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	144 265
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	144 265

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	7 213
	- Autres réserves	ZD	137 052
Dividendes		ZE	
Autres répartitions		ZF	
Report à nouveau		ZG	
(N B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	144 265

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	467 197)	YQ	334 808
— Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
— Effets portés à l'escompte et non échus				YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous-traitance				YT	1 832 776
— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	15 025)	XQ	19 489
— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	115 624
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	56 843
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	755 066
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 779 798

IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	107 782
— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	130 574
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	238 356

TVA

— Montant de la T.V.A. collectée	YY	1 276 228
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	1 026 101

DIVERS

— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*				OB	2 479 973
— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				OS	
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,32 %
— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0	ZR
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(162 284)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(517 895)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale : JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe : JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

© Sage

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : CIRETEC Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value θ	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ρ	Long terme σ : 19%	Long terme σ : 15 % ou 12,8 %	Long terme σ : 0 %	Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		[redacted]						

Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES
Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Désignation de l'entreprise CIRETEC

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées				
	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%
		19%	15% ou 12,8%	0%	

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise : CIRETEC	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME N° 2059-C-SD2021

Désignation de l'entreprise : CIRETEC Néant ☐ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❷ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 %(1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *series* -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *series* -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col. π ⁻κ ⁺λ ⁺μ ⁻ν ο π
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

⑮ **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CIRETEC

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

(16)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD2021

Désignation de l'entreprise : CIRETEC — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : *	YP	79
dont apprentis	YF	1
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 022 543
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	8 022 543

II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 291
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	851 263
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	233 000
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 086 554

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	4 007 390
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 179 209
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	4 465
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	26 203
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	5 217 266

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée : TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 891 831

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	3 891 831

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	
Période de référence : GY du ... GZ au ...		
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

© Sage

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** · N° 2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 33873132600025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CIRETEC

ADRESSE (voie) 2 ACTIVITES

CODE POSTAL 45130 VILLE SAINT AY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1 1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3 10000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS

N° SIREN (si société établie en France) 389502255 % de détention 100 Nb de parts ou actions 10000

Adresse : N° Voie AVENUE D OCHSENFURT

Code Postal 50200 Commune COUTANCES Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Sage

N° 2059-G-SD 2021

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 33873132600025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CIRETEC

ADRESSE (voie) Z ACTIVITES

CODE POSTAL 45130 VILLE SAINT AY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Sage

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le 01012020	et clos le 31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
CIRETEC 1 Rue Jean Monnot 45130 SAINT AY France	1 Rue Jean Monnot 45130 SAINT AY
SIRET 33873132600025	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012014

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SAS SOFIE — SIRET : 49132176600017
AVENUE D OCHSENFURT 50200 COUTANCES

B ACTIVITE

Activités exercées : FABRICATION CIRCUITS IMPRIMES — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit 162 284
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%				

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE X3

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA* ORLEANS CEDEX	Date : 18052021 Lieu : Qualité : Président Nom du signataire : M Bruno CASSIN

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2021)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé au terme précédent ou au cours 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités prorogement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans la DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Sage

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2036 *bis-SD*
(2021)

Timbre à date du service

Formulaire obligatoire
(article 261 B du
Code général des impôts)

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.

EXERCICE OUVERT LE 01012020 ET CLOS LE 31122020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Société anonyme par actions simplifiée CIRETEC 1 Rue Jean Monnet Z D'ACTIVITE 45130 SAINT AY	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 18052021

Signature,

Nom et qualité du signataire

Sage

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS			ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS												
				CHARGES EXTERNES						CHARGES DE PERSONNEL					
										Rémunérations					
Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	Nombre de parts	NOM, PRÉNOMS PROFESSION LIEU PRINCIPAL D'EXERCICE DE LA PROFESSION	Achats	Locations mobilières ou immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts taxes et versements assimilés	Salaires et appointements	Congés payés	Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	Charges financières	Amortissements	Total par associé
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
		REPORTS ÉVENTUELS.....													
		← TOTAL PAR COLONNE →													

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice **clos le 31 décembre 2020**, dont le total est de 6 838 milliers d'Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 27 milliers d'Euros pour un Chiffre d'Affaires de 8 023 milliers d'Euros.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la **période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.**

Les notes et tableaux, présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Milliers d'Euros sauf pour les notes 14 et 16.

La présentation adoptée se décompose en cinq parties qui font chacune l'objet d'un chapitre :

Chapitre I	:	Faits Caractéristiques de l'exercice
Chapitre II	:	Evenements postérieurs à la clôture
Chapitre III	:	Principes, règles et méthodes comptables
Chapitre IV	:	Notes sur le bilan
Chapitre V	:	Notes sur le compte de résultat
Chapitre VI	:	Informations Complémentaires

- CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES de L'EXERCICE -

Crise Covid-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a eu un impact sur l'activité de l'exercice 2020 :

La baisse d'activité pendant la crise sanitaire a entrainé une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de 17%.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel ;
- Mesures de distanciation sanitaire et protection dans l'entreprise permettant la réouverture partielle rapide
- Report des échéances de cotisations sociales
- Report des échéances de remboursements des loyers de crédits bail et emprunts
- Obtention au niveau du groupe ELVIA de 2 prêts de 2 M€ chaque garantis par l'Etat et d'un prêt croissance BPI de 1.15 M€

Les mesures prises ont permis de limiter la dégradation des résultats de l'exercice et l'impact de la crise sanitaire sur le patrimoine et la situation financière de l'entreprise.

Poursuite du redressement judiciaire

La société mère ELVIA a souscrit des emprunts bancaires pour reprendre à son compte le paiement de la fin du plan de redressement judiciaire. La dette de RJ est ainsi soldée dans les comptes de CIRETEC SAS au 31 décembre 2020.

Changement amortissement immobilisations

La société a décidé de réviser son plan d'amortissement avec un effet sur l'exercice en cours et sur les exercices futurs et a modifié la durée d'utilisation des installations techniques ayant connu une moindre utilisation pendant la crise sanitaire. L'impact de la crise sanitaire sur la charge d'amortissement de l'exercice s'élève à 59 K€.

- CHAPITRE II – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE -

NEANT

- CHAPITRE III - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice, et notamment le règlement n° 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 complété des règlements subséquents.

Permanence des méthodes

Changement d'estimation :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles :

- Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles :

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements sont calculés, selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Libéllé	N° de compte amortissement	Type	Durée	coef	Taux
Constructions					
Installations générales					
Agenct Aménag des constructions	2814500	Linéaire	7		
Installations téléphoniques					
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Agencements, aménagements matériel et outillage	2815000	Linéaire	5		
Autres immobilisations corporelles					
Matériel et machine de bureau					
Matériel Micro informatique	2818300	Linéaire	3		

Créances :

- Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
- Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks et en cours :

- Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.
- Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.
- Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) :

- Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été supprimé au 01/01/2019 et remplacé par un allègement des charges sociales employeurs.

CHAPITRE IV - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/19	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Au 31/12/20
Montants bruts	17	0	17
Amortissements	17	0	17
Montants nets	0	0	0

1 B - BREVETS, LICENCES, MARQUES, LOGICIELS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/19	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Au 31/12/20
Montants bruts	201	0	201
Amortissements	160	10	170
Montants nets	41	10	31

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2A - Valeurs brutes

BRUT (en milliers d'euros)	Au 31/12/19	Acquisitions Créations	Virements de poste à poste	Apports, cessions et mises hors service	Au 31/12/20
Terrains					0
Constructions	2 710	15		0	2 725
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 783	130		0	6 913
Autres immobilisations corporelles	248	14		-3	260
Immobilisations corporelles en cours	34	50		-34	50
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	0				0
TOTAL VALEURS BRUTES	**9 774**	**209**	**0**	**-36**	**9 948**

2B - Amortissements des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/19	Dotations de l'exercice	Apports	Reprises de l'exercice	Au 31/12/20
Terrains	0				0
Constructions	2 326	127		0	2 453
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 895	205		0	6 100
Autres immobilisations corporelles	222	11		-3	230
TOTAL	**8 442**	**344**	**0**	**-3**	**8 783**

NOTE 3 - AVANCES, ACOMPTES ET CREANCES

CREANCES En milliers d'euros	Montants bruts	Dont 1 an au plus	dont à plus d'1 an
Autres immo financières	156		156
Clients douteux	77	71	6
Autres créances clients	529	521	8
Personnel - créances rattachées	2	2	
Etat et autres collectivités publiques	194	194	
Créance Groupe	953	953	
Autres créances	18	18	
Charges constatées d'avance	72	72	
TOTAL	**2 001**	**1 831**	**170**

NOTE 4 - DISPONIBILITES

Le montant des disponibilités est de 203 K€.

NOTE 5 – CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)

Capitaux au 31/12/19 après répartition

Capital	500
Réserve légale	30
Réserves réglementées	2
Autres Réserves	1 233
Report à nouveau	
Résultat	144
Subventions d'investissements	0
Provisions réglementées	0

CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2019 :	**1 909**

Variations 2020

Capital	500
Réserve légale	37
Réserves réglementées	2
Autres réserves	1 370
Report à nouveau	
Résultat	
Résultat en instance d'affectation	27
Subventions d'investissements	0
Variation des provisions réglementées	0

Capitaux propres avant répartition au 31/12/2020 :	**1 936**

NOTE 6 – ETAT des PROVISIONS

6 A : PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Montant Début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Utilisations	Diminutions Non Utilisés	Montant Fin d'exercice
Garanties données aux clients et risques techniques					
Marges négatives					
Litiges					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Restructurations					
Autres Provisions					
TOTAL					

6 B : PROVISIONS pour DEPRECIATIONS

	Au 31/12/19	Augmentations Dotations	Diminutions Utilisations	Diminutions Non Utilisées	Au 31/12/20
Comptes clients	64	0			64
Stocks	8				8
TOTAL	**72**	**0**	**0**	**0**	**72**

NOTE 7 – DETTES

(en milliers d'euros)	Dont Montant brut	Dont			Dont	Dont
		à 1 an au Plus	1 à 5 ans	dont + de 5 ans	Effets à payer	Entreprises liées
Emprunts	1 020	213	752	56		526
Fournisseurs	1 715	1 715				897
Personnel	250	250				
Sécurité Sociale et autres organsimes sociaux	716	716				
Etat	57	57				
Groupe	1 116	1 116				1 116
Autres Dettes	14	12	1			0
TOTAL	**4 888**	**4 080**	**753**	**56**	**0**	**2 539**

Les dettes relatives au redressement judiciaire ont été soldées au 31/12/2020.

- CHAPITRE V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT -

NOTE 8 - CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABLE

(en milliers d'euros)	C.A. France		C.A. EXPORT DIRECT		TOTAL	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
TOTAL	8 450	6 974	1 179	1 049	9 630	8 023
Variation	-17%		-11%		-17%	
% Répartition	88%	87%	12%	13%	100%	100%

NOTE 9 – PRODUITS et CHARGES D'EXPLOITATION

9 A – Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)	Au 31/12/20
Nature des Produits à recevoir	Montant
Factures à émettre	280
Avoirs à recevoir	0
Produits à recevoir divers	12
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	**291**

9 B - Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

CHARGES A PAYER (en milliers d'euros)	Au 31/12/20
Nature des charges à payer	Montant
Dettes founisseurs et compte rattachés	450
Emprunts et Dettes Financières Diverses	13
Salaires et assimilés à payer fin d'exercice	247
Charges sociales à payer	78
Impôts sur salaires à payer	16
Autres taxes à payer	2
Immobilisations à payer fin d'exercice	0
Avoirs à établir	0
TOTAL DES CHARGES A PAYER	**806**

9 C - Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

CHARGES CONTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)	Au 31/12/20
Nature	Montant
Charges d'Exploitation	72
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**72**

9 D - Charges de personnel :

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

Les charges de personnel représentent 3 361 K€ soit 38 % des produits d'exploitation (hors transferts de charges pour 237 k€). Elles se rapportent à l'effectif moyen suivant :

CIRETEC	31/12/2019	31/12/2020	INTERIM moyenne 2019	INTERIM moyenne 2020
Ingénieurs et cadres	13	11		
agents de Maitrise	10	8		
Employés et Techniciens	9	8		
Ouvriers	49	49		
Total	81	76	6.9	2.4

NOTE 10 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers sont de 12 K€ et les charges financières sont de 19 K€ hors dotations.

NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant
Solde du RJ	28
Total Produits	28

Nature	Montant
Honoraires PIERRAT (RJ)	7
Litiges	13
Total Charges	20

NOTE 12 - PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant	Imputation au Compte
Solde RJ	28	772100
Total Produits	**28**	

Nature	Montant	Imputation au Compte
Charge RJ	7	672700
Total Charges	**7**	

NOTE 13 – TRANSFERTS DE CHARGES

Nature	Montant
Projet R&D 2020	233
Reprise avantage en nature	4
Total	**237**

CHAPITRE VI - AUTRES INFORMATIONS -

NOTE 14 – ACTIONNARIAT

CIRETEC est détenue à 100% par la SAS ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS (Siren 389502253).

Rubrique	Au 31/12/2020	
	Nombre	Valeur nominale En euros
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 000	50
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10 000	50

NOTE 15 – ELEMENTS HORS BILAN

A - Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	495	80	191	304
Autres immobilisations corporelles	36	7	21	15
TOTAL	**531**	**87**	**212**	**319**

B - Engagement de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulés	jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains						0	
Constructions						0	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	82	197	70	245	0	315	5
Autres immobilisations corporelles	12	27	12	8	0	20	0
TOTAL	**94**	**224**	**82**	**253**	**0**	**335**	**5**

C – Avals et suretés :

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-9° et 24-16°)

Engagements donnés :

Nantissement du Materiel financé CIRETEC - COMBI DRILL UV CO2 SCHMOLL 460 K€

Engagements reçus :
Néant

Engagements financiers :
En cours affacturage : 1 339 034 €

Rémunération des dirigeants :
Aucune rémunération n'est versée aux Dirigeants.

NOTE 16 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société n'a signé aucun accord particulier en matiére d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La dette actuarielle sur les indemnités de départs en retraite s'élève à 366 528 €.

Hypothèses de calculs retenues

- Départ à la retraite	à l'âge de 67 ans
- Taux d'actualisation	0.34 %
- Taux inflation	0.50 %
- Méthode de calcul	rétrospective
- Table mortalité	Insee 2011

NOTE 17 – SOCIETE CONSOLIDANTE

La société mère de la SAS CIRETEC est la société SAS SOFIE avenue d'Ochsenfurt 50200 COUTANCES N° Siret 49132176600017.

NOTE 18 – SOCIETE D'INTEGRATION FISCALE

La société est en intégration fiscale avec la société intégrante SOFIE SAS.

Le montant du CIR 2020 s'élève à 159 K€.

In Extenso
Audit

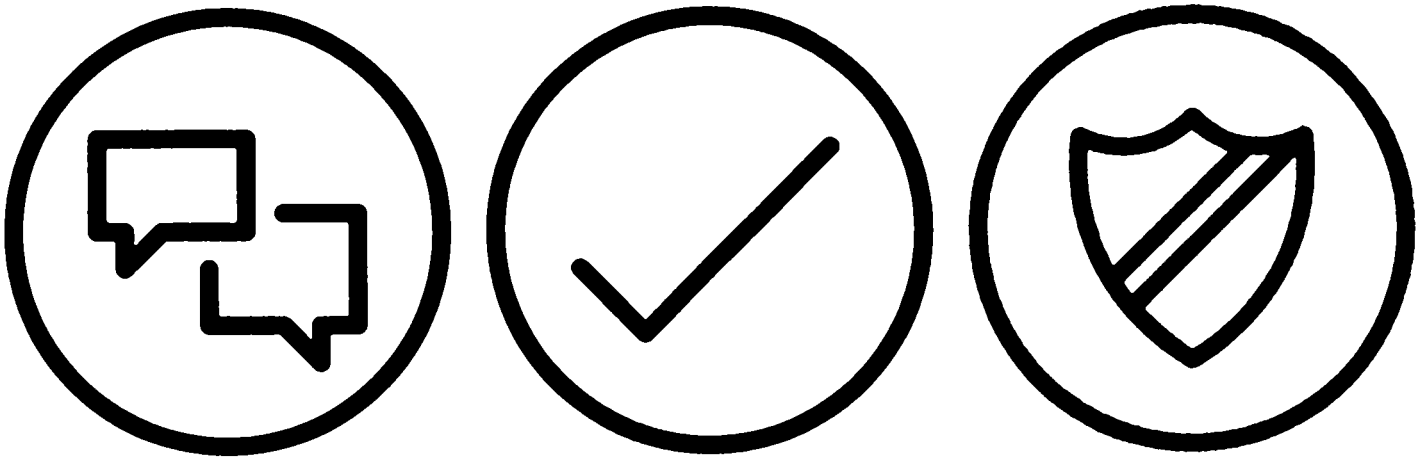
GREFFE

CIRETEC

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500.000 €
Siège social : 1 rue Jean Monnet

45130 SAINT AY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2020



Écoute **Certification** **Risque**

In Extenso Secag
26 route de Coutances
BP 339
50350 Donville-les-Bains

Tél. : +33 (0)2 33 91 35 35
donville@inextenso.fr
www.inextenso.fr

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société CIRETEC** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DONVILLE LES BAINS,
Le 14 Juin 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
IN EXTENSO SECAG

Jean-Max YVER

Jean-Yves MERCIER

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

JMY S

Bilan Actif

Période du 01/01/20 au 31/12/20

CIRETEC

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	16 800	16 800		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	200 512	169 965	30 548	40 657
Fonds commercial	1		1	1
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**217 313**	**186 765**	**30 549**	**40 658**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	2 725 087	2 452 974	272 113	384 030
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 912 946	6 099 880	813 066	888 101
Autres immobilisations corporelles	259 891	230 368	29 524	26 646
Immobilisations en cours	49 860		49 860	33 554
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**9 947 784**	**8 783 221**	**1 164 563**	**1 332 331**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	156 488		156 488	122 318
TOTAL immobilisations financières :	**156 488**		**156 488**	**122 318**
ACTIF IMMOBILISÉ	**10 321 585**	**8 969 986**	**1 351 600**	**1 495 307**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	793 855	8 421	785 434	710 801
Stocks d'en-cours de production de biens	2 175 759		2 175 759	1 533 134
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	536 681		536 681	402 676
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**3 506 295**	**8 421**	**3 497 874**	**2 646 611**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	606 150	63 840	542 310	241 506
Autres créances	1 167 341		1 167 341	1 060 853
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**1 773 491**	**63 840**	**1 709 651**	**1 302 359**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	202 656		202 656	253 618
Charges constatées d'avance	71 945		71 945	7 318
TOTAL disponibilités et divers :	**274 602**		**274 602**	**260 936**
ACTIF CIRCULANT	**5 554 388**	**72 262**	**5 482 126**	**4 209 907**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	4 450		4 450	
TOTAL GÉNÉRAL	**15 880 423**	**9 042 247**	**6 838 176**	**5 705 214**

© Sage

Bilan Passif

Période du 01/01/20 au 31/12/20

CIRETEC

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	500 000	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			36 958	29 745
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées			2 449	2 449
Autres réserves			1 369 624	1 232 571
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			27 168	144 265
		TOTAL situation nette :	1 936 198	1 909 031
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	1 936 198	1 909 031
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			494 073	528 561
Emprunts et dettes financières divers			1 642 437	1 031 228
		TOTAL dettes financières :	2 136 510	1 559 790
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 650 869	1 113 218
Dettes fiscales et sociales			1 023 041	585 491
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			64 353	3 865
Autres dettes			13 650	533 819
		TOTAL dettes diverses :	2 751 912	2 236 393
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	4 888 422	3 796 183
Ecarts de conversion passif			13 556	
		TOTAL GÉNÉRAL	6 838 176	5 705 214

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

CIRETEC

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises	38 387	2 574	40 961	51 357
Production vendue de biens	6 152 994	1 046 233	7 199 227	8 585 035
Production vendue de services	782 354		782 354	993 253
Chiffres d'affaires nets	**6 973 736**	**1 048 807**	**8 022 543**	**9 629 645**
Production stockée			776 630	380 530
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				6
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			236 819	18 134
Autres produits			2 291	748
PRODUITS D'EXPLOITATION			**9 038 283**	**10 029 063**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			48 831	56 404
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 436 978	2 676 073
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(74 633)	(97 778)
Autres achats et charges externes			2 779 798	3 030 022
TOTAL charges externes :			**5 190 975**	**5 664 721**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			238 356	230 467
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 494 002	2 651 602
Charges sociales			866 981	910 039
TOTAL charges de personnel :			**3 360 983**	**3 561 640**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			353 748	462 315
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				59 394
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**353 748**	**521 709**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			26 203	26 534
CHARGES D'EXPLOITATION			**9 170 264**	**10 005 071**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(131 981)**	**23 992**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CIRETEC

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(131 981)**	**23 992**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	101	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	11 715	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	11 815	**0**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	19 058	17 764
Différences négatives de change	296	1 219
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	19 354	**18 983**
RÉSULTAT FINANCIER	**(7 539)**	**(18 983)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(139 520)**	**5 009**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	27 538	87 197
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	27 538	**87 197**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 924	100 936
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	19 924	**100 936**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**7 615**	**(13 740)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(159 073)	(152 996)
TOTAL DES PRODUITS	**9 077 637**	**10 116 259**
TOTAL DES CHARGES	**9 050 469**	**9 971 994**
BÉNÉFICE OU PERTE	**27 168**	**144 265**

© Sage

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice **clos le 31 décembre 2020,** dont le total est de 6 838 milliers d'Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 27 milliers d'Euros pour un Chiffre d'Affaires de 8 023 milliers d'Euros.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la **période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.**

Les notes et tableaux, présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Milliers d'Euros sauf pour les notes 14 et 16.

La présentation adoptée se décompose en cinq parties qui font chacune l'objet d'un chapitre :

Chapitre I	:	Faits Caractéristiques de l'exercice
Chapitre II	:	Evenements postérieurs à la clôture
Chapitre III	:	Principes, règles et méthodes comptables
Chapitre IV	:	Notes sur le bilan
Chapitre V	:	Notes sur le compte de résultat
Chapitre VI	:	Informations Complémentaires

- CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES de L'EXERCICE -

Crise Covid-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a eu un impact sur l'activité de l'exercice 2020 :

La baisse d'activité pendant la crise sanitaire a entrainé une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de 17%.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel ;
- Mesures de distanciation sanitaire et protection dans l'entreprise permettant la réouverture partielle rapide
- Report des échéances de cotisations sociales
- Report des échéances de remboursements des loyers de crédits bail et emprunts
- Obtention au niveau du groupe ELVIA de 2 prêts de 2 M€ chaque garantis par l'Etat et d'un prêt croissance BPI de 1.15 M€

Les mesures prises ont permis de limiter la perte de l'exercice et l'impact de la crise sanitaire sur le patrimoine et la situation financière de l'entreprise.

Poursuite du redressement judiciaire

La société mère ELVIA a souscrit des emprunts bancaires pour reprendre à son compte le paiement de la fin du plan de redressement judiciaire. La dette de RJ est ainsi soldée dans les comptes de CIRETEC SAS au 31 décembre 2020.

Changement amortissement immobilisations

La société a décidé de réviser son plan d'amortissement avec un effet sur l'exercice en cours et sur les exercices futurs et a modifié la durée d'utilisation des installations techniques ayant connu une moindre utilisation pendant la crise sanitaire. L'impact de la crise sanitaire sur la charge d'amortissement de l'exercice s'élève à 59 K€.

- CHAPITRE II – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE -

NEANT

- CHAPITRE III - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice, et notamment le règlement n° 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 complété des règlements subséquents.

Permanence des méthodes

Changement d'estimation :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles :

- Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles :

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements sont calculés, selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Libéllé	N° de compte amortissement	Type	Durée	coef	Taux
Constructions					
Installations générales					
Agenct Aménag des constructions	2814500	Linéaire	7		
Installations téléphoniques					
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Agencements, aménagements matériel et outillage	2815000	Linéaire	5		
Autres immobilisations corporelles					
Matériel et machine de bureau					
Matériel Micro informatique	2818300	Linéaire	3		

Créances :

- Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
- Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks et en cours :

- Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.
- Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.
- Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) :

- Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été supprimé au 01/01/2019 et remplacé par un allègement des charges sociales employeurs.

CHAPITRE IV - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/19	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Au 31/12/20
Montants bruts	17	0	17
Amortissements	17	0	17
Montants nets	0	0	0

1 B - BREVETS, LICENCES, MARQUES, LOGICIELS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/19	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Au 31/12/20
Montants bruts	201	0	201
Amortissements	160	10	170
Montants nets	41	10	31

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2A - Valeurs brutes

BRUT (en milliers d'euros)	Au 31/12/19	Acquisitions Créations	Virements de poste à poste	Apports, cessions et mises hors service	Au 31/12/20
Terrains					0
Constructions	2 710	15		0	2 725
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 783	130		0	6 913
Autres immobilisations corporelles	248	14		-3	260
Immobilisations corporelles en cours	34	50		-34	50
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	0				0
TOTAL VALEURS BRUTES	**9 774**	**209**	**0**	**-36**	**9 948**

2B - Amortissements des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/19	Dotations de l'exercice	Apports	Reprises de l'exercice	Au 31/12/20
Terrains	0				0
Constructions	2 326	127		0	2 453
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 895	205		0	6 100
Autres immobilisations corporelles	222	11		-3	230
TOTAL	**8 442**	**344**	**0**	**-3**	**8 783**

NOTE 3 - AVANCES, ACOMPTES ET CREANCES

CREANCES En milliers d'euros	Montants bruts	Dont 1 an au plus	dont à plus d'1 an
Autres immo financières	156		156
Clients douteux	77	71	6
Autres créances clients	529	521	8
Personnel - créances rattachées	2	2	
Etat et autres collectivités publiques	194	194	
Créance Groupe	953	953	
Autres créances	18	18	
Charges constatées d'avance	72	72	
TOTAL	**2 001**	**1 831**	**170**

NOTE 4 - DISPONIBILITES

Le montant des disponibilités est de 203 K€.

NOTE 5 – CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)

Capitaux au 31/12/19 après répartition

Capital	500
Réserve légale	30
Réserves réglementées	2
Autres Réserves	1 233
Report à nouveau	
Résultat	144
Subventions d'investissements	0
Provisions réglementées	0

CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2019 :	**1 909**

Variations 2020

Capital	500
Réserve légale	37
Réserves réglementées	2
Autres réserves	1 370
Report à nouveau	
Résultat	
Résultat en instance d'affectation	27
Subventions d'investissements	0
Variation des provisions réglementées	0

Capitaux propres avant répartition au 31/12/2020 :	**1 936**

NOTE 6 – ETAT des PROVISIONS

6 A : PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Montant Début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Utilisations	Diminutions Non Utilisés	Montant Fin d'exercice
Garanties données aux clients et risques techniques					
Marges négatives					
Litiges					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Restructurations					
Autres Provisions					
TOTAL					

6 B : PROVISIONS pour DEPRECIATIONS

	Au 31/12/19	Augmentations Dotations	Diminutions Utilisations	Diminutions Non Utilisées	Au 31/12/20
Comptes clients	64	0			64
Stocks	8				8
TOTAL	**72**	**0**	**0**	**0**	**72**

NOTE 7 – DETTES

(en milliers d'euros)	Dont Montant brut	Dont			Dont	Dont
		à 1 an au Plus	1 à 5 ans	dont + de 5 ans	Effets à payer	Entreprises liées
Emprunts	1 020	213	752	56		526
Fournisseurs	1 715	1 715				897
Personnel	250	250				
Sécurité Sociale et autres organsimes sociaux	716	716				
Etat	57	57				
Groupe	1 116	1 116				1 116
Autres Dettes	14	12	1			0
TOTAL	**4 888**	**4 080**	**753**	**56**	**0**	**2 539**

Les dettes relatives au redressement judiciaire ont été soldées au 31/12/2020.

- CHAPITRE V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT -

NOTE 8 - CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABLE

(en milliers d'euros)	C.A. France		C.A. EXPORT DIRECT		TOTAL	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
TOTAL	8 450	6 974	1 179	1 049	9 630	8 023
Variation	-17%		-11%		-17%	
% Répartition	88%	87%	12%	13%	100%	100%

NOTE 9 – PRODUITS et CHARGES D'EXPLOITATION

9 A – Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)	Au 31/12/20
Nature des Produits à recevoir	Montant
Factures à émettre	280
Avoirs à recevoir	0
Produits à recevoir divers	12
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	291

9 B - Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

CHARGES A PAYER (en milliers d'euros)	Au 31/12/20
Nature des charges à payer	Montant
Dettes founisseurs et compte rattachés	450
Emprunts et Dettes Financières Diverses	13
Salaires et assimilés à payer fin d'exercice	247
Charges sociales à payer	78
Impôts sur salaires à payer	16
Autres taxes à payer	2
Immobilisations à payer fin d'exercice	0
Avoirs à établir	0
TOTAL DES CHARGES A PAYER	**806**

9 C - Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

CHARGES CONTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)	Au 31/12/20
Nature	Montant
Charges d'Exploitation	72
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**72**

9 D - Charges de personnel :

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

Les charges de personnel représentent 3 361 K€ soit 38 % des produits d'exploitation (hors transferts de charges pour 237 k€). Elles se rapportent à l'effectif moyen suivant :

CIRETEC	31/12/2019	31/12/2020	INTERIM moyenne 2019	INTERIM moyenne 2020
Ingénieurs et cadres	13	11		
agents de Maitrise	10	8		
Employés et Techniciens	9	8		
Ouvriers	49	49		
Total	81	76	6.9	2.4

NOTE 10 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers sont de 12 K€ et les charges financières sont de 19 K€ hors dotations.

NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant
Solde du RJ	28
Total Produits	28

Nature	Montant
Honoraires PIERRAT (RJ)	7
Litiges	13
Total Charges	20

NOTE 12 - PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant	Imputation au Compte
Solde RJ	28	772100
Total Produits	**28**	

Nature	Montant	Imputation au Compte
Charge RJ	7	672700
Total Charges	**7**	

NOTE 13 – TRANSFERTS DE CHARGES

Nature	Montant
Projet R&D 2020	233
Reprise avantage en nature	4
Total	**237**

CHAPITRE VI - AUTRES INFORMATIONS -

NOTE 14 – ACTIONNARIAT

CIRETEC est détenue à 100% par la SAS ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS (Siren 389502253).

Rubrique	Au 31/12/2020	
	Nombre	Valeur nominale En euros
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 000	50
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10 000	50

NOTE 15 – ELEMENTS HORS BILAN

A - Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	495	80	191	304
Autres immobilisations corporelles	36	7	21	15
TOTAL	**531**	**87**	**212**	**319**

B - Engagement de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulés	jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains						0	
Constructions						0	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	82	197	70	245	0	315	5
Autres immobilisations corporelles	12	27	12	8	0	20	0
TOTAL	**94**	**224**	**82**	**253**	**0**	**335**	**5**

C – Avals et suretés :

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-9° et 24-16°)

Engagements donnés :

Nantissement du Materiel financé CIRETEC - COMBI DRILL UV CO2 SCHMOLL 460 K€

Engagements reçus :
Néant

Engagements financiers :
En cours affacturage : 1 339 034 €

Rémunération des dirigeants :
Aucune rémunération n'est versée aux Dirigeants.

NOTE 16 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société n'a signé aucun accord particulier en matiére d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La dette actuarielle sur les indemnités de départs en retraite s'élève à 366 528 €.

Hypothèses de calculs retenues

- Départ à la retraite	à l'âge de 67 ans
- Taux d'actualisation	0.34 %
- Taux inflation	0.50 %
- Méthode de calcul	rétrospective
- Table mortalité	Insee 2011

NOTE 17 – SOCIETE CONSOLIDANTE

La société mère de la SAS CIRETEC est la société SAS SOFIE avenue d'Ochsenfurt 50200 COUTANCES N° Siret 49132176600017.

NOTE 18 – SOCIETE D'INTEGRATION FISCALE

La société est en intégration fiscale avec la société intégrante SOFIE SAS.

Le montant du CIR 2020 s'élève à 159 K€.
